

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2006

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2007 - (n° 3362)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 417

présenté par
M. Jacquat

ARTICLE 58

Dans la dernière phrase de l'alinéa 2 de cet article, substituer aux mots :

« mêmes établissements ou organismes que »,

les mots :

« établissements ou organismes versant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de nature rédactionnelle.